

PLAN D'ACTION POUR LE E-COMMERCE DE PROXIMITE

Version du 19/11/2020



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Un plan régional pour le E-commerce de proximité

Objectifs :

- aider dans l'urgence les commerçants et artisans à traverser cette crise entraînant une forte baisse d'activité
- et accompagner le changement dans la durée vers une nécessaire transition numérique des petites entreprises
- Accompagner 50 000 petites entreprises : **commerçants et artisans (moins de 10 salariés)**, sans ou avec point de vente, **producteurs locaux faisant de la vente directe.**

La Région consacre un budget global de 50 M€ au financement de ces mesures.

« Mon commerce en ligne »

Une aide financière pour la **visibilité en ligne** : frais de création/refonte de site internet ou de vente en ligne, accès à une marketplace, abonnement à un logiciel de création de site en SaaS, click and collect, paiement en ligne, campagne de visibilité sur les réseaux sociaux, référencement, frais de formation, etc.



Aide

- **100% jusqu'à 500 €**
- **Puis 50% d'aide jusqu'à 1 500 €**
- **Cumulable avec les 5 000€ d'aide pour la vente à emporter**



Annuaire de prestataires numériques régionaux pour accompagner ces commerces sur
<https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr>



Bénéficiaires

Commerçants de proximité, artisans avec ou sans point de vente, (hors franchise), agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers ; entreprises de moins de 10 salariés

- Avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Aide exceptionnelle aux commerçants et artisans impactés par la crise Covid19

Il s'agit d'une aide directe aux investissements portés par les commerçants, les artisans, les restaurateurs, traiteurs, et aussi les agriculteurs, et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers dont l'effectif est inférieur à dix salariés (pas de limite de CA). Sur tout le territoire régional.



Aide

- **Subvention régionale comprise entre 500 € et 5 000 €** sur présentation des factures et/ou devis signés.
- Effet rétroactif au 1er janvier 2020.
- Taux de subvention de 80%.
- **Cumulable avec les 1 500€ pour la vente via internet**
- **Sans cofinancement local**



Éligibles

Sont éligibles :

- **pour les commerçants et artisans : les investissements liés à l'installation ou la rénovation du local commercial**, neufs ou d'occasion, notamment les dépenses liées à l'organisation de vente à emporter et livraison à domicile
- **pour les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs : les dépenses liées à l'organisation de vente à emporter et livraison à domicile.**

« Aide aux activités non sédentaires »

Aide à l'investissement adapté aux commerçants non sédentaires, y compris les agriculteurs, éleveurs et viticulteurs qui réalisent de la vente aux particuliers, dont l'activité s'exerce principalement sur les marchés de tout le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.



Aide

- **Subvention entre 500 € et 10 000 € sur présentation de factures et/ou devis.**
- **Le taux de la subvention est de 25%.**
- **Effet rétroactif au 1er janvier 2020.**
- **Aide non cumulable avec l'aide « Financer mon investissement commerce artisanat avec point de vente »**
- **Pas d'obligation de cofinancement local**



Éligibles

- **Matériel lié au point de vente ambulant : véhicules** (camions, véhicules utilitaires, véhicules réfrigérés, remorques aménagées),
- **Matériel et mobilier forain d'étal,**
- **Matériels professionnels spécifiques : matériel de pesage, caisses enregistreuses, parasols, barnums, enseignes, équipements informatiques directement liés à l'activité commerciale.**

Micro-entreprises et Associations

Financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque des Territoires et les collectivités locales, cette aide consiste en l'octroi d'une avance remboursable, sans restriction sur l'activité et sans exigence de garantie ou de cofinancement.



Aide

- Entre 3 000 € et 20 000 €
- Taux zéro
- 5 ans
- Différé d'amortissement : 24 mois
- Pas de garantie exigée
- Pas de cofinancement exigé



Éligibles

Associations employeuses, coopératives, micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants, professions libérales, entreprises de 0 à 9 salariés dont l'établissement est situé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Date limite dépôt des dossiers : 31/12/2020.

Distribué par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les 80 % restant en Prêt complémentaire à taux fixe possible par tout Etablissement Bancaire. Garantie par la Région et la Socama (société de caution mutuelle de la Banque Populaire) à hauteur de 50 % chacun



Aide

- Entre 3 000 € et 20 000 €
- Taux zéro
- 5 ans
- Pas de frais de dossier



Éligibles

Artisans ressortissants des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et aux commerçants ressortissants des Chambres de Commerce et d'Industrie

« Développer des outils de territoire pour le commerce en ligne »

Créer/développer des solutions numériques mutualisées sur un territoire (local, départemental, régional)



Éligible

Développer des sites vitrines ou de vente pour le commerce en ligne, les outils de fidélisation

Améliorer le référencement, outils d'analyse

Organiser le click and collect (retrait, consignes, bornes de commande, livraison...),

Former et accompagner les entreprises



Aide

Subvention de 25 000 € maximum

Taux de 50% pour les communes ou intercommunalités

Taux de 80% pour les associations de commerçants

Accompagnement des commerçants dans l'acquisition des pratiques de la vente à distance



Une première vague de webinaires entre le 25 novembre et le 18 décembre sur les solutions et dispositifs à leur disposition **pour accompagner leur passage au e-commerce** ou **pour aller encore plus loin pour ceux** qui sont déjà plus familiers de ces outils.



La hotline Mon Commerce En Ligne 04 26 73 57 57 dédiée aux commerçants artisans pour **apporter un conseil de premier niveau** et les orienter vers des dispositifs, des solutions ou des prestataires (ouverture le 23.11)



12 webinaires de formation des conseillers (agents de développement, personnels des offices de commerces, etc) **qui accompagnent** les commerçants, artisans, producteurs locaux dans leurs démarches de digitalisation

Accompagnement des commerçants dans l'acquisition des pratiques de la vente à distance



L'annuaire régional recensant les commerçants qui proposent de la vente en ligne sur le territoire - « **jachetedansmaregion.fr** »

- Renvoie vers leurs solutions de vente en ligne individuelles ou collectives (click and collect ou vente à distance),
- Mis en ligne début décembre pour favoriser le réflexe de « Achat local ».
- Depuis le 19 novembre, les commerçants peuvent s'y référencer très simplement à partir d'un lien internet.



Une grande campagne de communication sera déployée pour assurer de la visibilité à cet annuaire « jachetedansmaregion.fr » et bénéficiera à tous les commerçants référencés.

Inscription ouverte sur : <https://commercants.typeform.com/to/RleHOtGn>

Accompagnement des commerçants dans l'acquisition des pratiques de la vente à distance



Un outil de mise en relation des commerçants avec des solutions de vente en ligne (site e-commerce, click and collect, livraison à domicile, vente à distance, moyens de paiement, market places) sera prochainement mis en place. En fonction de son profil et de ses besoins, une TPE sera orientée en quelques clics vers une liste de solutions numériques adaptées pour mettre en place son projet de de e-commerce pour faire face à la crise et se développer dans la durée.

En résumé

Un **dossier sur le plan d'action e-commerce** accessible dès la **homepage du site Région**
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/dossier/17/24-dispositifs-d-aides-aux-commerçants.htm>

- Les **fiches des aides** sur le portail : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>
- Les outils et ressources sur le **portail du Campus** :
<https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr>
- **L'inscription sur l'annuaire régional des e-commerçants** :
<https://commerçants.typeform.com/to/RleHOtGn>
- La **Hotline Mon Commerce en Ligne 04 26 73 57 57** pour le conseil et l'accompagnement aux projets de vente en ligne des artisans, commerçants, producteurs locaux faisant de la vente directe.

Merci pour votre attention !



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

